

EPI



Le matériel

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont soumis à une réglementation et classés en trois catégories.

Catégorie 1 : risques mineurs, petits chocs mécaniques, rayonnement solaire (exemple : lunettes, gants, etc.)



Catégorie 2 : risques graves (Crampons, etc.)

Catégorie 3 : risques majeurs ou mortels (harnais, descendeurs, mousquetons, longues, sangles, cordes, etc.)

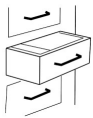
Pour garder la traçabilité du produit, ne retirez jamais les étiquettes ou marquages.

Garder les notices et s'y référer pour l'utilisation et l'entretien.

L'achat du matériel

- acheter du matériel neuf
- garder les factures du matériel et noter dessus les références qui se trouvent sur les étiquettes de chaque matériel, à ne jamais couper.

Le stockage et nettoyage du matériel



1 - Stockage : Dans un endroit tempéré et sec, à l'abri des UV et des produits chimiques. Éviter de laisser traîner les cordes dans la poussière, de marcher dessus et les ranger dans un sac à corde. Plier, lover sa corde permet de sentir un éventuel problème sur la gaine ou l'âme.



2 - Nettoyage du matériel : Pour les cordes: dépoussiérage puis à l'eau froide et claire avec séchage à l'abri de toute source de chaleur.



3 - Rebus de matériel :

- il a plus de 10 ans et est composé de plastique ou textile,
- il a subi une chute importante ou un effort important,
- le résultat des vérifications du produit n'est pas satisfaisant,
- il y a un doute sur sa fiabilité,
- son historique complet d'utilisation n'est pas connu (produit trouvé ou d'occasion, par exemple),
- Détruisez ces produits pour éviter une future utilisation.



4 - Marquage d'identification du matériel : Les composants chimiques des marqueurs, peintures, rubans adhésifs, autocollants peuvent détériorer les fibres et modifier la structure et la résistance des produits textiles.

Par mesure de précaution, il est recommandé de n'utiliser que l'étiquette d'identification et de garder les numéros de série sur votre facture.

Quelques indications sur la vérification du matériel

Vérifier la date de fabricant de votre matériel qui conditionne la date de mise au rebut (destruction). L'ensemble des EPI doit être vérifié au moins une fois par an, à l'aide des fiches de vérification de chaque fabricant.

Pour vous aider nous vous mettons le lien de fiche de vérification pour chaque type de matériel.

Au delà de cette vérification complète annuelle, il est important de prendre l'habitude d'être vigilant à l'état de votre matériel avant chaque utilisation.



Le baudrier : vérifier l'ensemble des coutures, sangles, pièces métalliques ... et plus particulièrement l'état d'usure du point d'encordement régulièrement.

<https://www.petzl.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/0685I000006FSC4QAO>



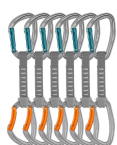
Le casque : vérifier les attaches, la coque externe et les mousses intérieures ..., à mettre au rebut suite à un choc violent.

<https://www.petzl.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/0685I000006F1ihQAC>



La corde : vérifier la longueur, la gaine qui protège la corde et l'âme : passer la corde pliée entre ses doigts. Si on sent une « rupture » mettre au rebut.

<https://www.petzl.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/0686800000194PjAAI>



Les dégaines : vérifier l'usure des sangles, des strings et des mousquetons...

<https://www.petzl.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/0681r000004z0NcAAI>



L'appareil d'assurage : vérifier l'usure, le point de passage de la corde dans les dents du descendeur et le filin...

<https://www.petzl.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/0681r00000DVw1LAAD>



Les mousquetons : vérifier l'ouverture, le retour et la fermeture du doigt, le passage de la corde...

<https://www.petzl.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/0681r000004z0NcAAI>



Les longes : vérifier les coutures, la gaine et l'âme de la corde.

<https://www.petzl.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/0685I000000iFeRQAU>

En cas de doute, vous pouvez contacter
un encadrant du club ou un responsable EPI pour des conseils.